

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-37

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Vigié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

**AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES
EN ZONE RURALE**

COMMUNE D'IMPLANTATION	PROJET CONCERNÉ
Montaigu de Quercy	Mise aux normes de la Boulangerie
Auvillar	Façade de la Boulangerie
Puylaroque	Réhabilitation de la Boulangerie
Malause	Travaux à la Boucherie - Charcuterie
Bourret	Travaux à la Boulangerie - Épicerie

Selon la délibération de l'Assemblée du Conseil Général du 27 janvier 1999, modifiée par le nouveau dispositif en matière d'intervention économique départementale adopté lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Conseil Général peut apporter une aide financière aux commerçants dont les commerces sont situés sur des communes de moins de 2 000 habitants et qui mettent en oeuvre des projets de modernisation.

Les bénéficiaires de cette subvention sont les commerces de première nécessité tels que les épiceries, les boulangeries traditionnelles, les boucheries charcuteries...

Ces commerces doivent être les seuls à exercer l'activité sur la commune rurale concernée et procéder à des travaux de modernisation ou de remise aux normes de leur magasin.

La subvention du Conseil Général est de 30 % du montant hors taxe des travaux, avec un montant maximum de subvention de 10 000 €.

1 – EURL du « Quercy-Vert » (Boulangerie) – Montaigu-de-Quercy

► Les raisons

Aucuns travaux sur la Boulangerie « Eurl du Quercy-Vert » n'ont été entrepris depuis de nombreuses années ce qui justifie la mise aux normes exigée par les services administratifs compétents (Direction des Services Vétérinaires).

► Le projet et les objectifs

La Boulangerie Pâtisserie de Montaigu-de-Quercy a un taux de « quintalisation » (nombre de quintaux de farine utilisé par an) au dessus de la moyenne du à sa zone de chalandise, son point de vente à Bourg-de-Visa et les tournées qu'elle assure.

Il convient toutefois de mettre cette structure « aux normes » notamment par l'installation d'un four électrique, de la rénovation de l'atelier de production en séparant le froid du chaud ainsi que par le ré-aménagement de la vitrine très obsolète.

► La recevabilité

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique boulangerie de la commune,
- la commune de Montaigu-de-Quercy compte moins de 2 000 habitants.

► Le coût de l'opération

Le Conseil Général se propose de retenir sur ce dossier la matériel nécessaire à la cuisson des pains.

	Montant en € HT
Four Électrique	34 800,00 €
Élévateur	3 200,00 €
Enfourneur	1 300,00 €
Divers matériel	1 778,60 €
TOTAL H.T.	41 078,60 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général	10 000,00 €
Autofinancement	31 078,60 €
TOTAL	41 078,60 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :
 $41\,078,60\text{ €} \times 30\% = 12\,323,58$ euros plafonné à 10000 euros.

► RÉSULTATS ATTENDUS

Une offre de nouveaux produits à la clientèle, de meilleures conditions de travail pour les salariés et une efficacité économique et environnementale accrue de par notamment le changement de mode de chauffage du four.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 1er juillet 2010 considérant :

- qu'il s'agit de la mise aux normes de l'unique boulangerie de la commune qui compte moins de 2 000 habitants,
- que le maintien de ce service est indispensable pour la population, propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie « Eurl du Quercy Vert » sur la commune de Montaigu de Quercy.

2 – SARL « Nougatine » (Boulangerie) - Auvillar

► LES RAISONS

Résidant dans la commune depuis 3 ans, un couple a repris la seule boulangerie de la commune d'Auvillar en septembre 2009. Cette dernière n'avait pas de devanture permettant de la localiser par rapport aux maisons d'habitations mitoyennes de la même rue. Ce couple a donc engagé un projet afin d'améliorer la visibilité de leur commerce.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Afin de rendre la boutique plus attractive et visible, l'installation d'une façade à l'enseigne « Ronde des pains » a été réalisée par une entreprise montalbanaise. Le magasin se trouve ainsi facilement identifiable. A noter que cette façade a été jugée conforme, vu l'environnement architectural du centre village, par l'architecte des Bâtiment de France.

► LA RECEVABILITÉ

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique boulangerie de la commune,
- la commune d'Auvillar compte moins de 2 000 habitants.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

	Montant en € HT
Rénovation de la façade	5 943,00 €
TOTAL H.T.	5 943,00 €

► Le plan de financement

Financeurs	Montant
Conseil Général	1 783,00 €
Autofinancement	4 160,00 €
TOTAL	5 943,00 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :
 $5\,943,00\text{ €} \times 30\% = 1\,783\text{ euros}$

► RÉSULTATS ATTENDUS

La boulangerie d'Auvillar étend sa zone de chalandise jusqu'à Valence d'Agen. Reprise en septembre 2009, elle propose des produits de qualité qui donnent toute satisfaction à la population. La mise en valeur de la façade du magasin rend celui ci bien plus convivial et permet une identification aisée pour les clients de passage, notamment les nombreux touristes de la période estivale.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 1er juillet 2010 considérant :

- qu'il s'agit de l'unique boulangerie de la commune,
- que les travaux envisagés sont importants pour une meilleure identification du commerce,
- que la commune compte moins de 2 000 habitants,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **1 783 €** pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie « Sarl Nougatine » sur la commune d'Auvillar.

3 – « L'Etoile des Saveurs » - Boulangerie à Puylaroque

► LES RAISONS

Un agriculteur, sur le canton de Puylaroque, fabrique depuis de nombreuses années du pain dans sa ferme. Il vend ce pain pour une part en circuit direct et pour une part en le livrant sur certains points du village.

Son fils, jeune diplômé dans le domaine de la pâtisserie souhaitant se lancer dans cette activité, la famille, Père et fils, a décidé de s'unir pour proposer aux villageois un commerce de Boulangerie-Pâtisserie.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Connu de tous les habitants de Puylaroque et des villages voisins, cet agriculteur a décidé de transférer son activité de boulanger de sa ferme à une boulangerie-pâtisserie installée à l'entrée du village, ce qui stratégiquement permettra également de capter les véhicules passant sur la route, assez fréquentée.

L'objectif est de développer la clientèle existante en boulangerie mais, également, de diversifier la production notamment en pâtisserie grâce à l'appui de son fils, récemment diplômé en ce domaine. A noter qu'un salon de thé est prévu sur le côté de la boulangerie.

Le projet nécessite l'achat d'un four ainsi que du matériel de cuisson et des équipements pour la conservation des pâtisseries.

► LA RECEVABILITÉ

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique boulangerie de la commune,
- la commune de Puylaroque compte moins de 2 000 habitants.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

	Montant en € HT
Four Électrique	26 755,85 €
Armoire réfrigérée	3 160,00 €
Enfourneur	1 575,00 €
Vitrine	4 000,00 €
Divers matériel	1 388,00 €
TOTAL H.T.	36 878,85 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général	10 000,00 €
Autofinancement	26 878,85 €
TOTAL	36 878,85 €

Il faut noter que le Conseil régional Midi-Pyrénées étudie actuellement le dossier pour envisager une aide.

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

$36\,878,85\text{ €} \times 30\% = 11\,063\text{ euros}$ plafonné à 10 000 euros.

► RÉSULTATS ATTENDUS

L'installation de la boulangerie dans un local commercial, et non plus à la ferme, doit permettre un accroissement de l'activité relayé par l'offre de nouvelles productions notamment en pâtisserie, viennoiserie. A noter que des produits locaux (produits sous-vide, conserves, vins..) sont également proposés. Cet agriculteur à la fois boulanger, prépare ainsi sa succession permettant ainsi aux villageois de pouvoir continuer à acheter leur pain sur place.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 1er juillet 2010 considérant :

- l'implantation au village d'une boulangerie-pâtisserie est nécessaire pour la population,

- que la commune compte moins de 2 000 habitants,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie « L'étoile des Saveurs » sur la commune de Puylaroque.

4 – Boucherie-Charcuterie à Malause

► LES RAISONS

La commune de Malause s'est lancée dans la réhabilitation de son commerce en centre bourg avec notamment la rénovation d'un bâtiment pouvant accueillir une boucherie-Charcuterie. Une personne titulaire d'un CAP/BEP Boucherie et fort d'une expérience professionnelle de plus de 25 ans en tant que salarié, a naturellement souhaité relever le défi en louant les locaux à la commune. Il a toutefois dû s'équiper en divers matériels.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Afin de s'installer dans les locaux mis à disposition par la commune, cette personne a dû réaliser quelques aménagements intérieurs qui se sont avérés indispensables ainsi que l'acquisition de matériel.

► LA RECEVABILITÉ

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique boucherie de la commune,
- la commune de Malause compte moins de 2 000 habitants,
- la municipalité soutient très activement cette opération.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

Le matériel d'occasion n'a pas été retenu dans les calculs ci-dessous (3 348,80). Pour information le coût total des investissements, matériel d'occasion inclus, se monte à 12 660,17 euros.

	Montant en € HT
Centrale à clapet	235,46 €
Table porte machine	294,95 €
Scie Medoc	765,00 €
Affûteuse à bandes	367,20 €
Laboratoire, Chambre froide	5 761,08 €
Châssis de Table + plaque	585,20 €
Armoire stérilisation	169,00 €
Enseigne magasin	155,00 €
Thermo sonde inox	45,00 €
Claie inox	211,00 €
divers	722,48 €
TOTAL H.T.	9 311,37 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général	2 793,00 €
Autofinancement	6 518,37 €
TOTAL	9 311,37 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :
 $9\,311,37 \times 30\% = 2\,793$ euros

► RÉSULTATS ATTENDUS

Cette Boucherie Charcuterie doit permettre une re-dynamisation du centre bourg tout en proposant à la population communale un commerce de proximité attractif (les boucheries les plus proches se situant soit à Valence-d'Agen soit à Moissac). De même son emplacement en bordure de la RD 813 doit permettre à la nouvelle boucherie de capter la clientèle de passage (personnes rentrant à leur domicile, touristes, pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle).

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 1er juillet 2010 considérant :

- que la boucherie sera la seule du village et que ce commerce entre dans le cadre de la volonté de la municipalité de revitaliser le centre-bourg,
- qu'il s'agit d'offrir un service de qualité à la population,
- que la commune compte moins de 2 000 habitants,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **2 793 €** pour l'aménagement et l'acquisition de matériel de la boucherie sur la commune de Malause.

5 – Boulangerie à Bourret

► LES RAISONS

Une personne a repris, le 20 avril 2009, la boulangerie-épicerie du village de Bourret. Positionné sur la départementale 26 en direction de Mas Grenier et à environ 3 km de Montech, ce commerce de proximité propose boulangerie et petite épicerie aux habitants de BOURRET et des communes avoisinantes (Escatalens, Cordes-Tolosannes, Saint-Sardos et Saint-Porquier...).

Après sept années de baisse régulière de son chiffre d'affaire, cette personne souhaite se donner les moyens de donner un nouvel élan à son commerce. Elle s'est engagée dans un programme de modernisation ambitieux.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

L'objectif de cette personne est de proposer un service de proximité qui réponde aux attentes des usagers de sa commune. Elle souhaite notamment moderniser les équipements pour mieux organiser la production, produire des marchandises de qualité et réduire la consommation d'énergie.

Elle a décidé de se doter :

- d'une diviseuse pour homogénéiser la production du pain,
- d'un store banne électrique pour réduire la consommation électrique et protéger les produits finis en vitrine,
- d'un four à sole électrique, complémentaire du four principal, pour produire des petites quantités.

► LA RECEVABILITÉ

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique boulangerie de la commune,
- les investissements concernent la modernisation de l'outil de production et des installations,
- la commune de Bourret compte moins de 2 000 habitants.

► LE COÛT DE L'OPÉRATION

	Montant en € HT
Diviseuse	7 000,00 €
Store Banne Électrique	1 606,00 €
Armoire de Pousse	9 285,00 €
TOTAL H.T.	17 891,00 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Montant
Conseil Général	5 367,00 €
Autofinancement	12 524,00 €
TOTAL	17 891,00 €

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

$$17\,891\text{ €} \times 30\% = 5\,367\text{ €}$$

► RÉSULTATS ATTENDUS

La boulangerie-épicerie permet de proposer des services quasi-inexistants (seul un tabac-presse) au sein du village de Bourret qui compte approximativement 830 habitants.

Ces travaux de modernisation sont une condition de réussite et sont indispensables pour améliorer la qualité des produits et du service. Elle pourra ainsi accroître son rendement et diminuer ses coûts de revient.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 1er juillet 2010 considérant :

- que cet équipement permettra à cette personne de proposer une offre de qualité aux habitants de la commune,
- qu'il s'agit d'équipement de modernisation et de mise aux normes,
- que la commune compte moins de 2 000 habitants.

propose d'accorder une subvention d'un montant de **5 367 €** pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie de Bourret.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 20425, sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2010	30 000 €
Engagement 2010	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	29 943 €
Disponible	57 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » réuni le 1^{er} juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :
 - 10 000 € pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie « EURL du Quercy vert » sur la commune de Montaigu de Quercy,

- 1 783 € pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie « Sarl Nougatine » sur la commune d'Auvillar,
- 10 000 € pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie « L'étoile des Saveurs » sur la commune de Puylaroque,
- 2 793 € pour l'aménagement et l'acquisition de matériel de la boucherie sur la commune de Malausse,
- 5 367 € pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie de Bourret ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20425, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,